

# Justice **MAINTENANT!** Ratifiez pour protéger tous les droits de l'Homme

CAMPAGNE POUR LA RATIFICATION ET LA MISE EN  
OEUVRE DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX  
DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS



Photos: © Private & AI

**Des violations des Droits de l'Homme, comme celles-ci, ont lieu tous les jours dans différents pays et régions du monde. Les victimes ont toutes une chose en commun – elles n'ont pas accès à la justice.**

## **Agissez Maintenant**

Un nombre incalculable de gens dans le monde souffre de violations de leurs droits économiques, sociaux et culturels, dont des violations de leurs droits au logement, à la nourriture, à l'eau, à des installations sanitaires, à la santé, au travail et à l'éducation. La discrimination dans l'accès aux services publics tels qu'à la santé, à l'éducation ou au système de distribution alimentaire, le travail sans protection sociale et les expulsions forcées ne sont que quelques exemples des abus auxquels font face de nombreuses personnes. L'accès à la justice est un droit pour toutes les victimes, mais dans certaines parties du monde, les gens ne peuvent pas obliger les gouvernements, sociétés et autres, à rendre des comptes en cas de violations. Dans de nombreux pays, certains voire aucun des droits économiques, sociaux et culturels ne sont reconnus par la loi ou applicables, laissant aux gens peu d'espoir d'obtenir un recours efficace. Quand ils existent, les recours peuvent également être inefficaces ou mal appliqués.

Les Nations Unies ont créé un nouveau mécanisme international, au travers du Protocole Facultatif au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (Protocole Facultatif). Une fois en vigueur, le Protocole Facultatif permettra aux gens dont les droits économiques, sociaux et culturels sont violés et qui se voient refuser un recours dans leurs pays, d'obtenir justice au niveau international. Cela influencera également les décisions rendues par les tribunaux aux niveaux régional et national, et offrira aux gens de nouvelles opportunités pour défendre les droits économiques, sociaux et culturels dans leurs propres pays.

**Nous, organisations et individus signataires, demandons à tous les Etats du monde d'assurer que l'accès à la justice et le droit à un recours effectif deviennent une réalité pour les victimes de violations de tous les Droits de l'Homme. Nous exhortons tous les Etats à devenir partie au Protocole Facultatif quand il sera ouvert à la signature le 24 septembre 2009; à assurer que ce protocole entre en vigueur dès que possible; et à prendre toutes les mesures nécessaires pour pleinement mettre en oeuvre ce Protocole Facultatif sans délai. Nous demandons aux Etats qui ne sont pas encore parties au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels de ratifier ou d'adhérer à ce traité immédiatement et également de signer le Protocole Facultatif le 24 septembre.**

